

ANNONCES LÉGALES

VENTES AUX ENCHÈRES

SELARL PEYLHARD GILS - Avocats - 74 Rue Guillaume Puy 84000 AVIGNON

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LICITATION

Un ensemble immobilier composé de plusieurs bâtiments et terrains attenants situés sur la commune de LACOSTE (84480), La Fontaine du Buis, Route de Ménerbes,

LE JEUDI 15 JUIN 2017 A 14 HEURES, devant le Juge de l'Exécution, à l'audience des créées du Tribunal de Grande Instance d'AVIGNON, au Palais de Justice de ladite ville, 2 Boulevard Limbert à 84000 AVIGNON, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE

Un ensemble immobilier composé de plusieurs bâtiments et terrains attenants sis commune de LACOSTE (84480), La Fontaine du Buis, Route de Ménerbes, cadastré section AL n°97 à 100 et n°157, d'une contenance de 2 ha 07 à 71 ca.

Occupation : le bien est occupé par le propriétaire sollicitant la licitation

Visites : 1/ Jeudi 25 MAI 2017 de 10H à 12H Ou 2/ Sur rendez-vous avec la SCP ALBERT-BENEDETTI, Huissier de justice à CAVAILLON (Tél. 04 90 71 03 97)

MISE A PRIX : 1.200.000 €,

avec faculté de baisse du quart, puis de la moitié soit à la somme de 900.000,00 euros, puis de 600.000,00 euros UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS autres les charges et conditions énoncées au cahier des charges de licitation.

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un Avocat inscrit au Barreau d'AVIGNON, contre récépissé préalable d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque à l'ordre de la CARPA d'un montant représentant 10 % de la mise à prix.

Le cahier des charges de licitation a été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AVIGNON – Juge de l'Exécution - où tout prétendant peut en prendre connaissance.

Les frais faits pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des charges et conditions de vente.

Pour tous renseignements, s'adresser : - Au Cabinet de la SELARL GILS- EYDOUX-PEYLHARD, Avocat, 74 Rue Guillaume PUY- 84000 AVIGNON. Tel. 04.90.82.14.41 - Ou au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Avignon, où le cahier des conditions de vente a été déposé.

750310

ANNONCES LEGALES

746248



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

FAISANT CONNAÎTRE L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Par arrêté n°2017/107, le maire de Bollène a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement des eaux usées. A cet effet, Monsieur Gérard CHAMPEL, ingénieur divisionnaire des travaux publics en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, sur le registre d'enquête, au service urbanisme de l'hôtel de ville, du 21 avril au 24 mai 2017, pendant 34 jours, aux jours et heures officielles d'ouverture de ce service (de 8h30 à 12h et de 15h à 17h, sauf le vendredi jusqu'à 16h30), sauf les jours fériés. Le public pourra adresser ses observations écrites, par correspondance ou par voie électronique, à l'adresse suivante : enquete.publique@ville-bollene.fr, au commissaire enquêteur, à la mairie de Bollène, place Reynaud de la Gardette, B.P. 207 – 84505 Bollène cedex. La date limite de réception des courriers est fixée au 19 mai 2017, l'enregistrement de la mairie faisant foi. Pour les courriels, la date limite de réception est le 24 mai 2017 à midi.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de la commune de Bollène, dès la publication du présent arrêté. Le dossier et les avis émis sur ce dossier seront consultables sur le site internet de la ville : www.ville-bollene.fr. A cet effet, un accès gratuit à ce dossier est garanti par un poste informatique en libre accès au service population de l'hôtel de ville, Place Reynaud de la Gardette.

La personne responsable du projet est le représentant de la commune de Bollène, Madame le Maire, Marie-Claude BOMPARD.

La personne référente du projet est Madame Lise BAUDUIN, technicien du service urbanisme de la commune (04 90 40 51 07) : - Place Reynaud de la Gardette.

Le commissaire enquêteur recevra à l'hôtel de ville de Bollène, place Reynaud de la Gardette :

Le vendredi 21 avril 2017 de 9 h à 12h,
Le vendredi 28 avril de 9h à 12h,
Le jeudi 4 mai de 14h à 17h,
Le lundi 15 mai de 9h à 12h,
Le mercredi 24 mai de 14h à 17h.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport définitif et les conclusions motivées seront remis à la Commune dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête publique.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de Bollène et sur le site internet de la ville.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au regard des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation. Le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement des eaux usées.

*Marie-Claude BOMPARD
Maire de Bollène*

Pour consulter gratuitement et répondre électroniquement aux appels d'offres de la région PACA

www.laprovencemarchesplics.com

Le plus grand marché public de Provence/Côte d'Azur/Corse
Membre du réseau Francemarchés

752486



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

UNIQUE SUR LE PROJET DE RÉVISION DU PLU DE LA COMMUNE D'ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE ET LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES DU GRAND AVIGNON

Par arrêté du Maire n° 29-17 en date du 19 avril 2017 portant organisation de l'Enquête Publique Unique sur le projet de révision du PLU de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue et le zonage d'Assainissement des Eaux Usées et des Eaux pluviales du Grand Avignon , il sera procédé à une enquête publique portant conjointement sur le projet de PLU (arrêté) et le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue du 15 MAI au 14 JUIN 2017 soit pour une durée de 31 jours consécutifs.

Le projet de révision du PLU consiste en l'intégration de la réglementation issue du Grenelle II, l'intervention contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, pour la préservation des continuités écologiques et dans les secteurs stratégiques des Ferrailles, du Plan (en cours de développement), de la Sorgue ainsi que la zone humide des Rochières. Le maître d'ouvrage du Plan Local d'Urbanisme est la Commune représentée par M. Guy MOUREAU, son Maire en exercice.

Le projet de zonage des eaux usées et des eaux pluviales a pour objet de délimiter, en cohérence avec le projet de Plan Local d'Urbanisme, les zones d'assainissement collectif et non collectif, les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols, ainsi que celles où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte des eaux pluviales.

Le maître d'ouvrage du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales est la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, représentée par Jean-Marc Roubaud, son Président en exercice.

Durant toute la durée de l'enquête, les pièces des dossiers d'enquête, dont la décision de l'autorité environnementale ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue (35, place du 8 Mai 1945), pendant la durée de l'enquête et consultables, concernant le PLU, sur le site de la ville www.ville-entraigues84.fr, et concernant le zonage, sur le site du Grand Avignon www.grandavignon.fr.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et consigner des observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au Commissaire Enquêteur, domicilié en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue, ainsi que via le registre dématérialisé disponible sur le site www.registre-dematerialise.fr/322

La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au 14 JUIN 2017, l'enregistrement de la mairie faisant foi.

Par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes (N° E17000012/84 et N° E17000014/84 DU 27/01/2017), Monsieur REMUSAT Laurent, Lieutenant-Colonel en retraite a été désigné comme commissaire enquêteur titulaire pour mener l'enquête publique.

Le Commissaire enquêteur sera présent en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue (Salle des mariages), pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

le LUNDI 15 MAI 2017, de 8H30 à 12H30

le MERCREDI 24 MAI 2017, de 14H00 à 17H00

le MERCREDI 07 JUIN 2017, de 8H30 à 12H30

le MERCREDI 14 JUIN 2017, de 8H30 à 12H30.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et paraphé par le commissaire enquêteur.

Ce dernier transmettra à chacun des maîtres d'ouvrage, dans un délai de 8 jours, un Procès-Verbal de synthèse des observations, puis dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête les dossiers et registre d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans un document séparé.

Le public pourra consulter le rapport et ses conclusions pendant une durée d'un an, à compter de la fin de l'enquête, à la Mairie d'Entraigues, ainsi que sur le site internet de celle-ci pour ce qui concerne le Plan Local d'Urbanisme, et au siège et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, pour ce qui concerne le zonage d'assainissement.

Après la procédure d'enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, apporter des modifications au projet de Plan Local d'Urbanisme en vue de cette approbation.

Le Conseil Communautaire du Grand Avignon se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage des eaux usées et des eaux pluviales.

Toute information relative à ce dossier peut être demandée au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon (Cyril Bahègne – Services Techniques) ou à la mairie d'Entraigues (Service Urbanisme).

MAIRIE DE MALLEMORT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT CONJOINTEMENT SUR LE PROJET DE RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET LE PROJET DE MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE MALEMORT DU COMTAT

Par arrêté n° MA-ARR-2017-047 du 28 mars 2017, le maire de Malemort du Comtat a décidé de l'ouverture de l'enquête publique unique portant conjointement sur le projet de révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune.

Cette enquête se déroulera à la mairie (52 avenue du docteur Tondut 84570 Malemort du Comtat) du 24 avril 2017 au 31 mai 2017 à 12 h, soit 38 jours consécutifs

Les caractéristiques principales du projet de révision du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) sont les suivantes :

- affirmer le caractère villageois de Malemort tout en recentrant l'urbanisation sur le village afin d'affirmer son rôle central. Puis, poursuivre l'accueil de nouveaux habitants par la mise en place d'une politique de logement diversifiée et maîtrisée. Et accompagner l'évolution démographique par une amélioration du cadre de vie ainsi que le maintien de l'économie locale.

- préserver l'identité rurale du territoire en maintenant le caractère agricole, en cherchant à conserver les milieux naturels présents et les autres éléments bâties et paysagers qui sont spécifiques à la commune de Malemort du Comtat.

Le maître d'ouvrage du plan d'occupation des sols valant élaboration du plan local d'urbanisme est la commune de Malemort du Comtat, représenté par son maire, M. Ghislain ROUX, 52 avenue du Dr Tondut 84570 Malemort du Comtat - Tél : 04 90 69 71 11. accueil-mairie@malemortducomtat.fr

Le projet d'assainissement a pour objectif de définir la zone d'assainissement collectif actuelle et future, permettre au syndicat de la région Rhône-Ventoux, et aux élus de la commune de Malemort du Comtat d'appréhender les besoins liés à l'urbanisation future en définissant les choix et priorités de la zone d'assainissement collectif de la commune.

Le maître d'ouvrage du zonage d'assainissement des eaux usées est le syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux, représenté par son président, M. Jérôme Bouletin, syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux, 595 chemin de l'hippodrome, CS 10022, 84201 Carpentras Cedex - Tél : 04 90 60 81 81 contact@rhone-ventoux.fr

Par décision du vice-président du tribunal administratif de Nîmes, M. Jean Tartanson, technicien supérieur agricole, a été désigné comme commissaire enquêteur.

Durant toute la durée de l'enquête publique, les pièces des dossiers d'enquête, ainsi que le registre d'enquête publique unique seront mis à la disposition du public en mairie (52 avenue du Dr Tondut 84570 Malemort du Comtat) où ils pourront être consultés aux jours et heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 sauf le mercredi et jeudi après-midi fermé au public.

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la mairie :

Contacts : 04.91.84.46.30 - al@eurosud-publicite.fr

Mardi 25 Avril 2017
habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

752515



AVIS

ENQUÊTE PUBLIQUE PRESCRITE DANS LA COMMUNE DE CARPENTRAS EN VUE DU DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Une enquête publique aura lieu dans la Commune de Carpentras du 15 au 30 mai 2017 inclus, en vue du déclassement dans le domaine privé de la commune :

D'une Portion de la Parcellle Cadastree BE n°143 sise Avenue Pierre de Coubertin De Deux Portions des parcelles cadastrées CS n°270 et 272 rue du Docteur Zamenhof Et D'une Partie du Chemin Bacchus sis lieudit « Bacchus » à Serres

Le Commissaire Enquêteur recevra les personnes intéressées par cette enquête le 30 mai de 14 h à 16h en Mairie.

746973



##